

## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MACC CYMAL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R20: Nocif par inhalation.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symboles de danger :



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

	Xn - Nocif	N - Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R20 R41 R43  R50/53	Nocif par inhalation. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13  S20/21  S26  S36/37/39  S46  S60  S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : poudre mouillable (WP)

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise)	8011-63-0	Xn; R20 R41 N; R50/53	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	75,5 %
2-cyano-N- [(éthylamino)carbonyl]- 2- (méthoxyimino)acétami de	57966-95-7 261-043-0	Xn; R22 R43 N; R50-R53	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	1,6 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.<br>Équipement de protection individuel, voir section 8.   |
| Mesures d'hygiène                          | : | Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'abri de l'humidité Conserver dans un endroit bien ventilé. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : | Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |   |          |
|--------------------------------|---|----------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | aucun(e) |
|--------------------------------|---|----------|

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: bleu
Odeur	: donnée non disponible
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: env. 6, (en solution aqueuse)
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Viscosité, cinématique	: non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Autres informations : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

##### Composants:

**2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

**Composants:**

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : donnée non disponible

**Composants:**

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Bioaccumulation : Pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : donnée non disponible

**Composants:**

**Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise) :**

Mobilité : Sol, Après libération, est absorbé par le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Évaluation : Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADR** : 3077  
**IMDG** : 3077  
**IATA** : 3077

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Copper sulphate neutralised with lime, Cymoxanil, Sulfate de zinc)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.  
**IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR**  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### IATA

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

### Texte complet pour phrase H

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MACC CYMAL

Version 1.3

Date de révision 28.02.2014

Date d'impression 28.02.2014

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.

### Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.